



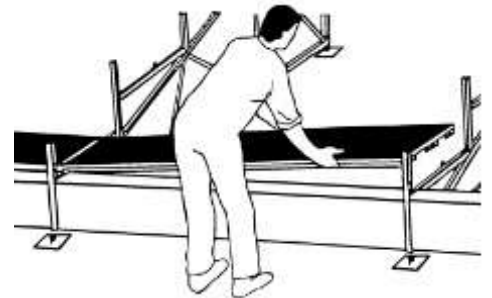
Culture

## LE MONTAGE DES SCÈNES ET DES PODIUMS

L'organisation de manifestations culturelles dans les collectivités territoriales entraîne souvent l'installation de scènes, podiums ou estrades. Ce travail est généralement réalisé par les agents des services techniques qui possèdent leur propre matériel ou font appel à des organismes de location. Cette activité nécessite de fortes manutentions et doit faire l'objet d'une organisation rigoureuse.

### Les risques professionnels

- Lésion dorsolombaire au cours de la manipulation, du soulèvement ou du transport d'un élément du podium : lumbago, sciatique, hernie discale...
- Déchirure musculaire au cours d'un effort violent.
- Blessure au niveau des mains ou des pieds par écrasement, coincement ou choc.
- Chute de plain-pied par perte d'équilibre lors des manutentions.
- Chute de plain-pied lors de déplacement, liée à l'encombrement au sol.
- Chute de hauteur lors des travaux nécessitant l'usage d'un escabeau ou d'une échelle (montage de portique).
- Chute d'objets sur la tête (vis, boulons, éléments de portique,...).
- Risque électrique lié aux branchements des équipements de son et lumière.



## Mesures de prévention collective

- **L'organisation du travail :**

Le montage des scènes et podiums nécessite une organisation du travail rigoureuse, afin de ne pas faire d'erreurs dans le montage, de gagner du temps, et de limiter les risques d'accident du travail.

Ce travail nécessite une programmation, afin de prévoir le matériel nécessaire, les effectifs suffisants et d'éviter de travailler dans l'urgence (source d'accidents).

Il faut également tenir compte de la nature de la manifestation, des besoins en capacité de la scène, de son dimensionnement et de son implantation sur le site.

Pour les installations en extérieur, il faut tenir compte de la nature du sol.

- **Le travail en équipe :**

Cette activité nécessite un travail en équipe, du fait des manutentions lourdes, et des besoins de précisions dans l'assemblage des éléments.

Un travail à deux est indispensable pour le montage de petites structures.

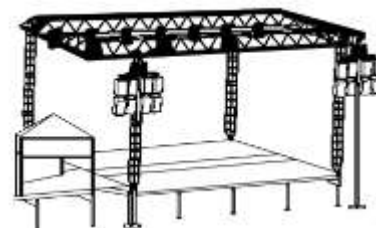
Pour les grandes installations, prévoir un travail à quatre agents (deux équipes de deux).

- **La manutention :**

Certains éléments à manipuler peuvent atteindre 50 à 60 Kg.

La manutention de charges lourdes sollicite fortement la colonne vertébrale. Il est indispensable de respecter certains principes de manutention (voir Fiche « Bâtiment » n°4) :

- Se rapprocher le plus possible de la charge à manutentionner.
- Fixer la colonne vertébrale : maintenir le dos et la tête droite.
- Assurer un équilibre stable : les pieds doivent être bien à plat sur le sol et légèrement écartés.
- Utiliser la flexion des jambes : la force des jambes doit donner l'impulsion.
- Assurer la prise en mains
- Faire travailler les bras en traction simple.



- **Le travail en hauteur :**

Le travail en hauteur peut être nécessaire pour la mise en place de portiques sur une scène. Pour une intervention à risque faible, à caractère non répétitif, de courte durée ou dans l'impossibilité technique de recourir à un équipement collectif, les escabeaux et échelles peuvent être utilisés. Ces équipements de travail doivent être en bon état (vérifier l'usure des patins), et arrimés ou maintenus pour éviter qu'ils ne glissent ou basculent.

Pour des travaux plus lourds, le choix d'un échafaudage ou d'une nacelle élévatrice sera plus judicieux.

- **La formation du personnel :**

Le personnel doit être formé à ce type d'opération. Cette formation peut être organisée au sein de la collectivité, ou auprès du fournisseur du matériel.

Il est indispensable de conserver précieusement la notice de montage de l'installation, afin de pouvoir la communiquer au personnel concerné.

Compte tenu de l'importance des manutentions manuelles, une formation aux gestes et postures de travail est indispensable.

Les agents susceptibles d'intervenir sur les installations électriques doivent être titulaires d'une habilitation électrique.

- **Le stockage et entretien du matériel :**

Des locaux de stockages suffisamment spacieux doivent être prévus dans les bâtiments qui reçoivent régulièrement ce genre d'installation, afin de limiter les déplacements et les manutentions.

La qualité du matériel doit être vérifiée régulièrement, afin de remplacer les pièces manquantes ou défectueuses.

### **Equipements de protection individuelle :**

Pour le montage de scènes ou de podiums, le port des équipements de protection individuelle suivants est indispensable :

Un vêtement de travail



Des chaussures de sécurité



Des gants de manutention en cuir



Un casque de protection de la tête pour les installations de grande hauteur



Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter  
notre Conseiller en Hygiène et Sécurité au :

**02 99 23 31 20**